

Préambule

Le conseil municipal et l'ensemble des gestionnaires de la Ville de Magog doivent, à titre d'administrateurs de fonds publics, accorder une importance primordiale à la gestion financière de la Ville.

Par conséquent, la présente politique constitue un guide pour faciliter la prise de décisions en matière d'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine. Elle s'avère un outil essentiel pour contrôler le niveau d'endettement de la Ville.

La gestion de la dette implique à la fois que le niveau d'endettement ne dépasse pas les balises mentionnées ci-après et qu'il respecte la capacité de payer des contribuables. De plus, il doit permettre de maintenir des services de qualité tout en poursuivant le développement de la Ville.

Une gestion prudente de la dette et un suivi de son évolution dans le temps permettront d'assurer une équité entre les générations et protégeront également la capacité d'emprunt dans le futur.

Enfin, cette politique doit également être cohérente avec les orientations de la planification stratégique de la Ville de Magog en termes de développement durable, d'innovation et d'investissement dans nos infrastructures.

1. OBJECTIF DE LA POLITIQUE

L'objectif de la politique est de constituer un guide qui encadrera toutes les décisions ayant un impact sur l'endettement, afin de maintenir une situation financière saine et plus spécifiquement;

- a) Assurer une gestion et une planification transparente et accessible aux citoyens;
- b) Maintenir un équilibre entre la charge fiscale et les services offerts à la génération actuelle et aux générations futures (équité intergénérationnelle);

- c) Assurer la pérennité des actifs de la Ville et préserver son patrimoine;
- d) Dégager une marge de manœuvre adaptée aux nouvelles responsabilités et aux imprévus permettant de saisir des opportunités de développement ou de faire face à des imprévus;
- e) Exercer une veille constante relativement à l'évolution de l'endettement de la Ville, en vue d'en assurer une saine gestion et de prévoir les impacts à moyen et long terme sur son service de la dette et sur la fiscalité des années futures;

2. PRATIQUES DE GESTION

Pour atteindre les objectifs fixés par la politique de gestion de la dette, la Ville se dote de pratiques de gestion qui encadrent les interventions des autorités municipales et des gestionnaires en ce domaine.

Ces pratiques servent de guide par l'établissement d'indicateurs cibles maximums concernant l'endettement de la Ville ainsi que l'adoption de lignes directrices entourant le financement des immobilisations et le remboursement de la dette.

a) Établir un cadre et les points de contrôle permettant de maintenir un niveau d'endettement compatible avec une saine gestion financière

- i. Le ratio du service de la dette à la charge de l'ensemble des contribuables (capital + intérêts) par rapport au budget de fonctionnement ne devrait pas excéder 15 %;
- ii. Le ratio de l'endettement total net à long terme sur 100 \$ de RFU ne devrait pas excéder 2,15;
- iii. Le ratio de l'endettement total net à long terme sur les revenus totaux ne devrait pas excéder 110 %;
- iv. Le ratio de la dette à long terme sur les actifs ne devrait pas excéder 33%;

- v. Le financement du budget d'investissement annuel par emprunt à la charge de l'ensemble des contribuables ne devrait pas excéder 7 millions de dollars;
- vi. Rechercher constamment des moyens novateurs pour financer les investissements (subventions, règlement promoteur, partenariat avec le privé, etc.);
- vii. Favoriser, à l'instar des surplus d'Hydro-Magog, l'utilisation des surplus de tarifications, des fonds de parcs et de roulement aux fins de financer les investissements;

b) Maintenir un équilibre constant entre les dépenses financées à long terme et la durée des services offerts à partir de ces mêmes dépenses

Le recours à l'endettement a pour effet de répartir la charge fiscale sur les exercices financiers futurs. Il convient de s'assurer que les investissements ainsi financés auront une capacité de rendre des services aux citoyens et citoyennes, pendant une durée au moins équivalente à celle de l'emprunt.

Pour ce faire, le conseil municipal entend :

- i. Financer les dépenses en immobilisation selon leur durée de vie utile et prévisible, n'excédant pas 20 ans;
- ii. Maximiser l'utilisation du fonds de roulement;
- iii. Lorsque possible, réduire progressivement notre dépendance à Hydro-Magog en utilisant moins les surplus d'Hydro-Magog pour les opérations courantes et davantage pour payer des investissements comptant;
- iv. Payer, autant que possible, les investissements d'Hydro-Magog à même son budget de fonctionnement.

c) Gérer la dette à long terme avec prudence et transparence

Les élus et les gestionnaires ont la responsabilité, face aux citoyens, de prendre tous les moyens nécessaires pour minimiser les risques financiers associés à la gestion de la dette.

Pour ce faire, le conseil municipal entend :

- i. Publier la présente politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville de Magog;
- ii. Présenter annuellement une analyse comparative avec les municipalités qui sont dans la même catégorie que Magog selon le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit la classe de population de 25 000 à 99 999 habitants. Ces municipalités sont énumérées à l'annexe 1;
- iii. Établir un cadre financier à long terme et prendre les décisions d'emprunter en fonction de cette planification et des objectifs organisationnels.

Cette politique a été adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal le 17 septembre 2018 par la résolution 462-2018.

Annexe 1
Politique de gestion de la dette
Villes qui sont dans la même catégorie que Magog,
soit les villes de 25 000 à 99 999 habitants

	Municipalité	Données 2017 – Profil financier	
		Population	Richesse foncière uniformisée
1	Saint-Constant	27 722	2 948 653 240 \$
2	Magog	26 614	3 765 312 658 \$
3	Thetford Mines	25 647	1 846 729 676 \$
4	Sept-Îles	25 475	3 077 355 000 \$
5	Sainte-Thérèse	26 847	2 957 506 810 \$
6	Saint-Bruno-de-Montarville	27 155	4 762 816 151 \$
7	Chambly	29 079	3 436 124 485 \$
8	Boisbriand	27 447	3 424 589 690 \$
9	Sainte-Julie	30 088	3 741 466 380 \$
10	Pointe-Claire	32 301	6 574 415 518 \$
11	Alma	31 045	3 292 291 830 \$
12	Saint-Georges	32 733	2 838 351 642 \$
13	Val-d'Or	32 897	3 194 229 098 \$
14	Côte-Saint-Luc	34 066	4 730 435 163 \$
15	Sorel-Tracy	35 037	3 041 741 058 \$
16	Vaudreuil-Dorion	38 021	5 610 746 105 \$
17	Salaberry-de-Valleyfield	40 905	4 131 946 565 \$
18	Boucherville	42 264	7 936 723 501 \$
19	Rouyn-Noranda	42 180	4 333 459 262 \$
20	Mirabel	50 575	6 988 115 545 \$
21	Victoriaville	45 610	3 919 002 670 \$
22	Mascouche	47 504	5 208 052 925 \$
23	Saint-Eustache	44 938	5 128 023 434 \$
24	Châteauguay	48 741	4 815 710 915 \$
25	Rimouski	49 197	4 882 033 180 \$
26	Dollard-Des-Ormeaux	51 050	6 512 553 843 \$
27	Shawinigan	48 971	3 540 465 502 \$
28	Saint-Hyacinthe	54 912	6 368 161 878 \$
29	Blainville	57 739	7 541 652 610 \$
30	Granby	67 286	6 332 307 889 \$
31	Saint-Jérôme	75 812	7 307 440 122 \$
32	Drummondville	75 771	7 263 887 290 \$
33	Brossard	87 215	12 507 799 580 \$
34	Repentigny	84 156	9 404 440 515 \$
35	Saint-Jean-sur-Richelieu	95 915	10 788 776 427 \$